



PROCES-VERBAL de la réunion du Conseil Municipal du lundi 1^{er} juin 2026
Mairie déléguée de Routelle

Conseillers présents (16) : M. BADET – Mme BOILLOT – M. BONNOT – M. BRAUN – Mme BRESSON
Mme CONNAT – Mme COURTEBRAS – Mme GRAPPEY – Mme GRUBER – M. MARTIN – M. MICHELIN
Mme OLSZAK – Mme PALYS – M. PHAM VAN – Mme PRÉAULT – M. PRETET

Conseiller absent excusé (1) : M. BERTENAND

Conseiller absent (1) : M. BLARD

Présidente de séance : Mme Anne OLSZAK

Secrétaire de séance : M. Frédéric MARTIN

La séance est ouverte à 20h34

1/ Approbations du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 4 mai 2026

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 4 mai 2026 est soumis à l'approbation des Conseillers Municipaux.

Les élus sont invités à faire savoir s'ils ont des observations particulières à formuler sur ce document.

Aucune remarque formulée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention des membres présents et représentés, approuve le procès-verbal de la séance en date du 4 mai 2026.

2/ Délégations de signature

Madame le Maire informe les conseillers de l'acceptation de plusieurs devis depuis la séance du Conseil municipal du 30 mars 2026 :

- | | |
|--|-------------------|
| - Gaz et Eaux – compteurs Cœur d'Osselle : | 553,69 € T.T.C. |
| - Bonnet Bois – réfection chemin forestier : | 4 884,00 € T.T.C. |

Par ailleurs, les élus sont informés d'une décision prise par Madame le Maire en matière de fongibilité des crédits :

Décision n°2026/001 :

- | | |
|---|--------------|
| DI compte 231 Opération Cœur d'Osselle/23 : | - 4 850,00 € |
| DI compte 203 Opération Cœur d'Osselle/20 : | + 4 850,00 € |

Virement de crédits opéré permettant de basculer certaines dépenses liées au Cœur d'Osselle en investissement afin de les intégrer au mécanisme du FCTVA.

Le Conseil Municipal prend acte de ces informations.

3/ Décision modificative du budget communal

Madame le Maire indique aux élus qu'il est nécessaire de modifier le budget afin de pouvoir émettre l'ensemble des écritures 2026 liées aux amortissements :

Il est proposé les virements de crédits suivants :

DI Compte 6168/011 :	- 20,00 €
DI Compte 681/042 :	+ 20,00 €
RI Compte 10222/10 :	- 20,00 €
RI Compte 28041512/040 :	+ 20,00 €

Les totaux des sections restent inchangés.

Il est précisé que ceci est la conséquence de la modification de la durée d'amortissement du coût des travaux chemin de Vaugrenans (de 30 à 20 ans).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, valide la proposition ci-dessus et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.

4/ Participation cartes avantages jeunes

Madame le Maire rappelle aux conseillers que lors des sept dernières années, la commune a été un point de vente pour les cartes avantages jeunes. En 2025, la commune a acheté 108 cartes à 9 € l'unité pour une revente à 4 €, soit une prise en charge de la municipalité de 5 € la carte.

Elle propose de renouveler l'opération. Les habitants seront sondés afin de savoir quelle quantité commander.

Les élus débattent du prix de revente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Autorise Madame le Maire à commander un nombre de cartes avantages jeunes en fonction du nombre de retours des habitants.**
- **Autorise Madame le Maire à vendre ces cartes aux administrés de la commune de moins de 30 ans à un tarif de 4 € la carte, les 5 € restants seront pris en charge par la commune.**
- **Autorise Madame le Maire à signer la convention de partenariat avec le CRIJ de Bourgogne Franche-Comté.**

5/ Participation cartes de plage

Madame le Maire rappelle aux conseillers que lors des six dernières années, la commune avait pris en charge 50% du montant des cartes de plage pour les enfants de la commune (de 3 à 18 ans) pour la base « Les Lacs d'Osselle » dont le montant était de 40 € jusqu'en 2023 puis de 44 € à partir de 2024.

Depuis 2024, les élus avaient également décidé de la prise en charge de 50% du prix de la carte adulte (70 €) pour la tranche 18-21 ans des jeunes Ossello-Routellois.

Il est proposé aux élus de renouveler l'opération pour la saison 2026.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Accepte la prise en charge de 50% du prix de la carte enfant (44 €) pour les enfants d'Osselle-Routelle.**
- **Accepte la prise en charge de 50% du prix de la carte adulte (70 €) pour la tranche 18-21 ans des jeunes Ossello-Routellois.**

La communication auprès des habitants devra être améliorée.

6/ Réfection charpente église de Routelle – Choix de l'entreprise

Monsieur le premier adjoint indique qu'il convient de prendre une décision concernant le projet de rénovation de la charpente de l'église de Routelle qui présente des fragilités substantielles.

Un appel à concurrence a été publié et plusieurs entreprises nous ont fait parvenir une offre qui ont fait l'objet de négociations.

Une analyse a été réalisée par notre Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) et est présentée aux élus :

Prix HT	PATEU-ROBERT	NOUVEAU MYOTTE
1-Installation chantier	3 249,30 €	6 949,28 €
2-Echafaudage	Dans option 1	Dans option 1
3- Trx Charpente	26 241,00 €	20 548,07 €
Total Travaux	29 490,30 €	27 497,35 €
Option 1	4 831,30 €	14 567,25 €
Travaux + option 1	34 321,60 €	42 064,60 €
Option 2	2 700,00 €	8 740,05 €
Travaux + option 1 et 2	37 021,60 €	50 804,65 €
Note Etude Patrimoine	97,9	77,11

A discuter :	Mise à disposition sanitaire à la mairie (1 404,90€)	Mise à disposition sanitaire à la mairie (1 785,82 €)
Les +	Entreprise réputée pour les travaux dans les églises	Entreprise retenue pour les travaux coeur de village
Les -	Coût Travaux plus élevé +5 693,23€	Coût installation plus élevé + 3 700€
		Coût Option 1 très élevé, 2 plus élevé Option 1 + 9 736€ Option 2 + 6 040€

Les élus s'interrogent sur les possibilités de subventions, de financement et sur la pérennité des travaux.

Réponse de Madame le Maire : les dossiers de subventions ont été déposés mais à ce jour nous restons dans l'attente de réponses. Pour le financement, pas d'emprunt prévu. Concernant la pérennité, l'entreprise choisie est experte dans le domaine de la restauration d'ouvrages cultuels.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- **De retenir l'offre de l'entreprise PATEU-ROBERT pour un montant de 37 021,60 € H.T soit 44 425,92 € T.T.C.**
- **A ajuster les demandes de subventions en conséquence.**
- **D'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.**

7/ Commissions communales et comités consultatifs

Madame le Maire indique aux élus qu'il convient de compléter la délibération n°2026/025 concernant la désignation des membres des commissions communales et des comités consultatifs avec les noms des habitants s'étant portés volontaires pour intégrer les comités ; par ailleurs certaines commissions doivent être revues.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'intégrer les personnes suivantes :

- Commission communale « Aménagements de sécurité » : Monsieur Philippe PHAM VAN, élu.
- Commission communale « Commission d'Appel d'Offres » : retrait d'Anne OLSZAK, Présidente de droit et ajout de Mme Pascale BOILLOT en suppléante, M. Éric PRETET passe de suppléant à titulaire.
- Commission communale « Urbanisme et contrôle DP/PC » : Monsieur Éric BADET, élu.
- Comité « Cadre de vie » : Mesdames Monique CUINET et Noëlle BARILE-GROP habitants.
- Comité « Gestion de la Forêt » : Messieurs Jean BAÏOTTO, Daniel CUCHE, Jean-Michel REHN et Nicolas BARILE, habitants.
- Comité « Patrimoine communal » : Messieurs Jean BAÏOTTO et Daniel CUCHE, habitants.
- Comité Évènements et vie associative » : Mesdames Chantal BADET, Régine GÉGOUT et Isabelle HYVERNAT et Noëlle BARILE-GROP habitantes, Monsieur Jean-Michel REHN, habitant.

Il est précisé que l'intégration de nouveaux habitants aux comités consultatifs n'est pas fermée et pourra s'effectuer tout au long du mandat.

8/ Informations et questions diverses

Cœur d'Osselle - Travaux : monsieur le 1^{er} adjoint fait état de l'avancement des travaux ; la maçonnerie intérieure de l'ancienne école a été faite, ainsi que l'escalier extérieur.

Cœur d'Osselle - Emprunts : plusieurs banques ont été consultées, des offres nous sont parvenues, la décision devrait être prise au prochain Conseil municipal ou sinon début septembre.

Prochain Conseil municipal : aura lieu le vendredi 5 juin à 18h15 avec un point unique à l'ordre du jour concernant la désignation des grands électeurs pour les sénatoriales de septembre 2026.

Mardi des Rives : aura lieu le 7 juillet sur Routelle, 3 associations sur 4 sont volontaires ; besoin de bénévoles.

Appartement communal Routelle : plusieurs personnes sont intéressées ; quelques travaux sont à prévoir.

Sivos : une rencontre a eu lieu avec l'adjointe du DASEN (inspecteur d'académie) afin d'évoquer les problématiques récentes du Rpi.

Base d'Osselle : ouverture le mercredi 3 juin ; uniquement les mercredis et les week-ends sur le mois de juin.

Nouvelles d'Osselle-Routelle : un spécial Triathlon (+ d'autres informations) sortira très prochainement.

Défis de la Boucle : trail organisé par Event Outdoor en décembre sur Osselle (mercredi 2 décembre 19h30), 1000 participants maximum sont attendus. Besoin d'associations et surtout de bénévoles.

Grand Besançon Métropole : la commune a la possibilité d'intégrer 1 voire 2 élus aux commissions de GBM, Monsieur Frédéric MARTIN se positionne pour la commission n°1 et si possible Monsieur Philippe MICHELIN sur la commission n°6.

Commissions/Comités : les groupes fonctionneront par WhatsApp et par Doodle.

Terrain de pétanque : les élus prévoient de se réunir un samedi matin pour assurer l'entretien du terrain de Routelle.

Ekiden – Grandes Heures Nature : aura lieu le vendredi 12 juin à 19h sur Besançon, la commune présente deux équipes.

Clôture de séance : 22h02

Le Maire, Anne OLSZAK

